



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 14 juin 2022 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : Nathalie Thauvette  
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Claude-Marc Raymond  
Réal Langlais  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général  
M<sup>me</sup> Nadine Poissant, greffière adjointe  
M<sup>me</sup> Marie-France Jacques, directrice du Service  
de l'aménagement du territoire par intérim

Est absent :

M. le conseiller : Éric Lecourtois

#### ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des projets de règlements
  - 3.1 Règlement n° 901-34 modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement aux usages autorisés dans les zones M-209 et I-405
4. Période de questions - Personnes dans la salle
5. Levée de la séance

172-22

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **PRÉSENTATION ET EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 RELATIVEMENT AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES M-209 ET I-405**

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 901-34.

M<sup>me</sup> Marie-France Jacques, directrice du Service de l'aménagement du territoire par intérim, présente et explique le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle mentionne que le projet de règlement n° 901-34 est susceptible d'approbation référendaire et indique quelles sont les zones visées et les zones contiguës qui peuvent déposer une demande d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, le maire invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 901-34.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE**

Aucune personne présente.

173-22

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Christian Ouellette, maire

---

Nadine Poissant, greffière adjointe